

Amundi Obligations Entreprises Euro Climat ESR - F

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/01/2025

OBLIGATAIRE ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **102,90 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **31/01/2025**
Actif géré : **5,72 (millions EUR)**
Code ISIN : **QS0009130145**
Indice de référence :
**BLOOMBERG BARCLAYS EURO-AGG CORPORATE
Total Return Index in Euro**
Nom du fonds maître :
**AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EURO
CORPORATE BOND CLIMATE**

Objectif d'investissement

En souscrivant à Amundi Obligations Entreprises Euro Climat ESR, nourricier de Amundi Responsible Investing - Euro Corporate Bond Climate, vous recherchez, par l'intermédiaire du fonds maître, à investir principalement dans des obligations internationales libellées en toutes devises.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



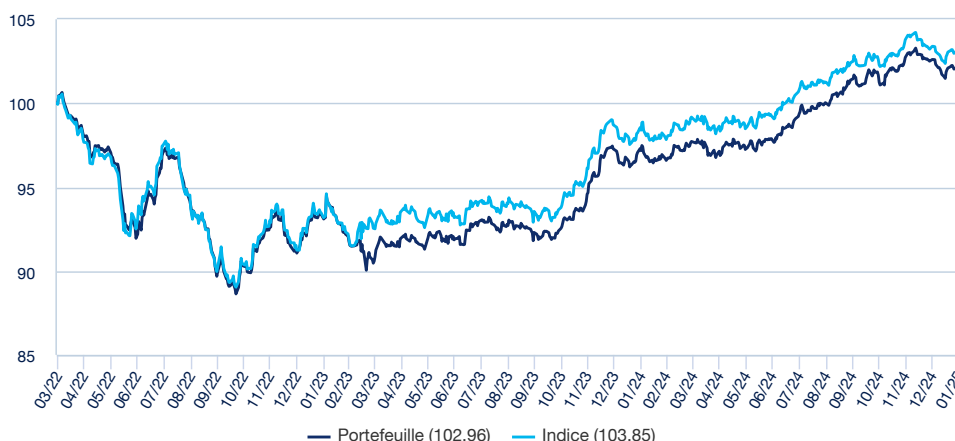
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 3 ans.
Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
	31/12/2024	31/12/2024	31/10/2024	31/01/2024	-	-	-
Portefeuille		0,35%	1,86%	5,63%	-	-	-
Indice		0,44%	1,63%	5,06%	-	-	-
Ecart		-0,09%	0,23%	0,57%	-	-	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	5,47%	6,82%	-	-	-
Indice	4,74%	8,19%	-	-	-
Ecart	0,74%	-1,36%	-	-	-

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateurs (Source : Amundi)

	PTF	REF
Sensibilité ¹	4,76	4,22
Notation moyenne	BBB-	BBB+
Taux de rendement	4,08%	3,26%
SPS	5,88	4,20
Spread moyen ²	128	88
Nombre de lignes	311	4 151

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

² Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	2,77%	-	-
Volatilité de l'indice	2,78%	-	-
Tracking Error ex-post	0,74%	-	-
Ratio d'information	0,72	-	-
Ratio de sharpe	0,88	-	-
Beta	0,96	-	-

OBLIGATAIRE ■

Commentaire de gestion

L'année 2025 a commencé sur la même tendance qu'elle a fini l'année 2024, avec des incertitudes concernant les tarifs commerciaux qui commencent à se matérialiser, une instabilité politique et des banques centrales qui tracent leur propre voie.

En commençant par la politique monétaire, nous avons assisté à une réduction largement attendue de 25 points de base de la part de la BCE. Une décision motivée principalement par le risque concernant la croissance, avec une situation économique morose pour les principaux pays européens et une inflation relativement maîtrisée. Sur celle-ci, bien qu'elle ait augmenté de 2,2% à 2,4% en décembre, Mme Lagarde reste confiante. Le processus de désinflation est en bonne voie et devrait revenir à l'objectif de 2 % à moyen terme dans le courant de l'année. Il y a également eu peu de réactions lorsque la FED a maintenu ses taux inchangés, le marché l'ayant déjà anticipé. Une économie forte, une inflation soutenue (de 2,7% à 2,9% en décembre) et une meilleure évaluation de l'impact des politiques de Donald Trump sont les principales raisons pour lesquelles la FED fait une pause et réduirait le nombre de baisses cette année, seulement deux étant évaluées par le marché à l'heure actuelle, contre quatre en Europe.

Le marché du crédit a commencé l'année sur une bonne note, la classe d'actifs restant extrêmement stable et résistante à tous les chocs, et les spreads se resserrant encore. Le marché primaire a démarré en force les deux premières semaines de l'année, mais a fortement ralenti, en particulier la dernière semaine du mois, ce qui signifie que le volume global est légèrement inférieur à celui des années 2024 et 2023, mais qu'il s'élève tout de même à un total décent de 91,2 milliards d'euros. La saison des bénéfices a démarré en force, la plupart des entreprises dépassant les attentes dès les premiers jours, ce qui démontre que les fondamentaux sont toujours positifs pour les entreprises. En termes de flux dans la classe d'actifs, la demande ne faiblit pas et les investisseurs continuent d'injecter de l'argent, absorbant relativement bien les nouvelles émissions.

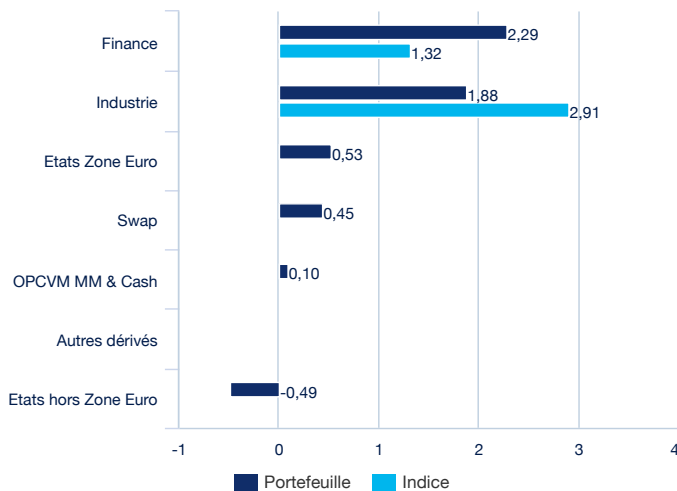
Dans ce contexte, le marché Euro IG a affiché un rendement total de 0,44% sur la période et les spreads de crédit se sont resserrés de 11 points de base, terminant à 93 points de base. Le Bund à 5 ans s'est élargi de 20 points de base, passant de 2,15 % au début de la période à 2,35 %. Les actifs à bêta élevé ont surperformé leurs homologues plus sûrs ; plus précisément, les titres bancaires AT1 ont réalisé un rendement total de 1,31%, suivis par les obligations hybrides à 0,71% et les obligations à haut rendement avec un rendement total de 0,65%. D'un point de vue sectoriel, les secteurs les plus performants ont été l'assurance et l'automobile, tandis que les secteurs les moins performants ont été l'immobilier et la technologie.

Au cours du mois de Janvier, nous avons conservé une sensibilité supérieure à celle du benchmark (+0.6 à la fin du mois). En outre, nous préférons le segment 5 ans de la courbe de crédit, alors que nous continuons d'anticiper la normalisation de la courbe des taux grâce à notre stratégie de pentification des taux, en surpondérant le segment 1-3 ans et en sous-pondérant la partie longue de la courbe.

En terme de positionnement extra-financier, le fond maintien un score ESG et score Just Transition supérieurs à ceux de son indice. La température moyenne des émetteurs en portefeuille se stabilise à 2,60°C contre 2,81°C. L'empreinte carbone du portefeuille est quant à elle réduite de plus de 25% par rapport à celle de son indice de référence.

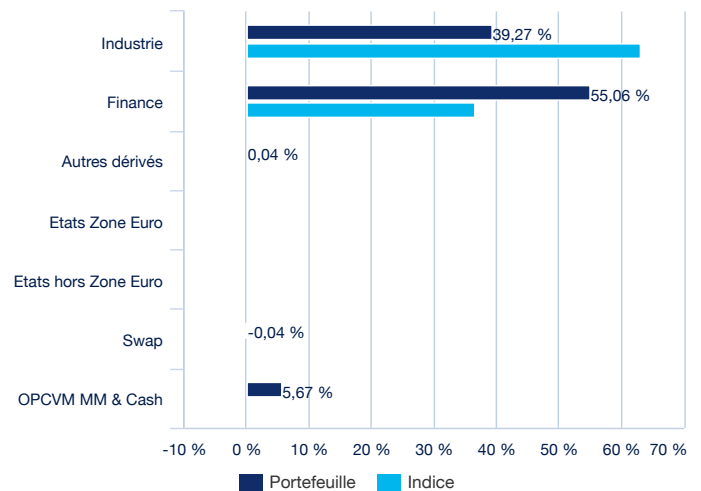
Répartition par secteur (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

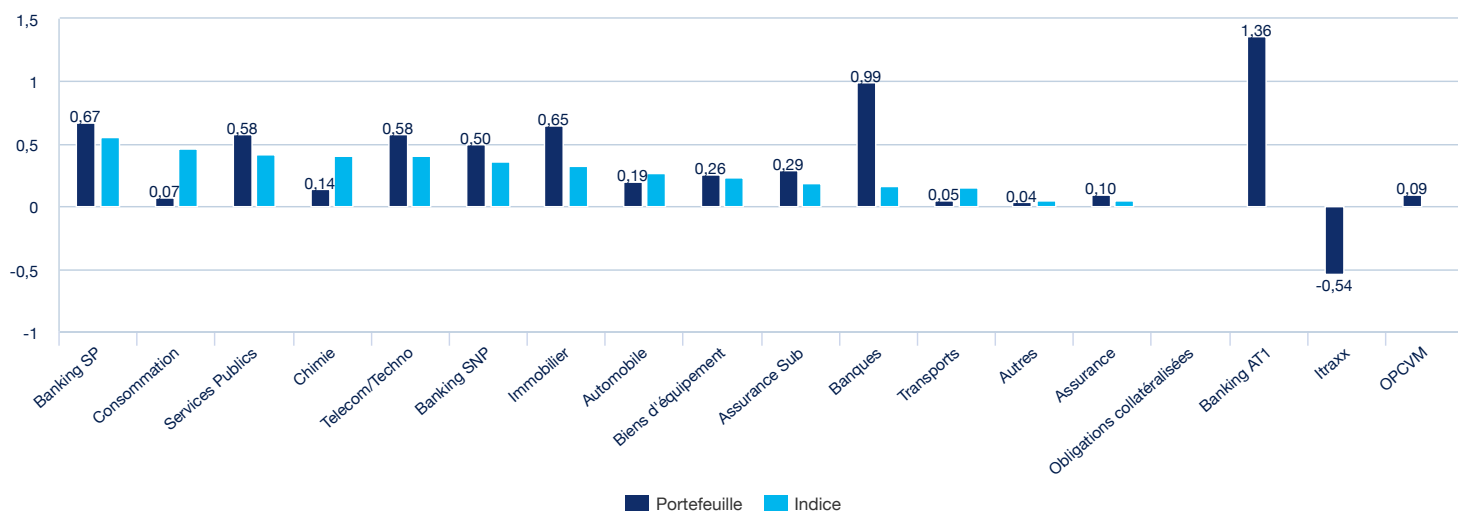
En pourcentage d'actif *



* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

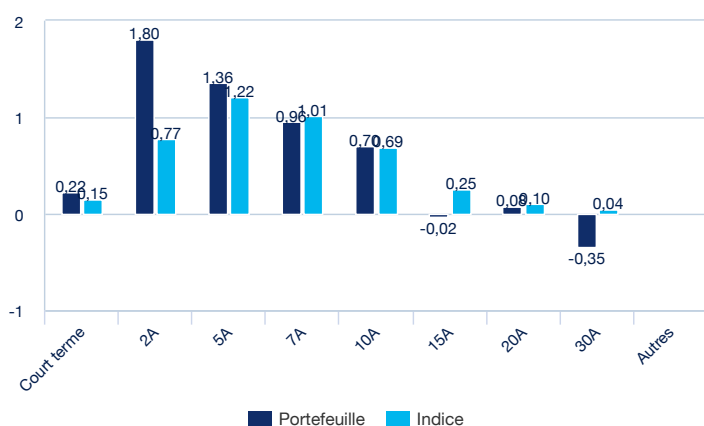
OBLIGATAIRE ■

Allocation sectorielle en SPS (Source : Amundi)

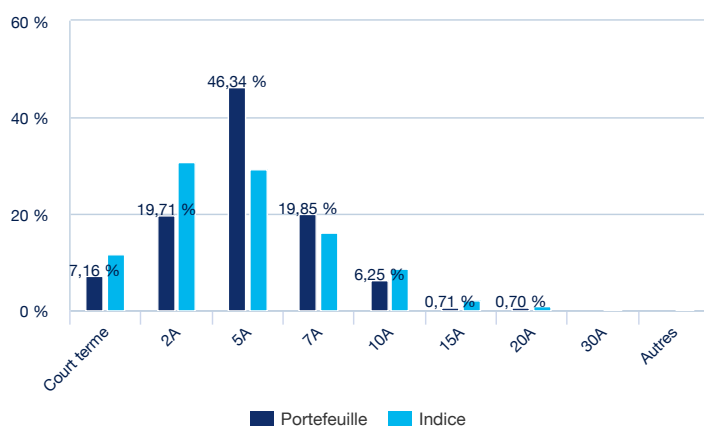


Répartition par maturité (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



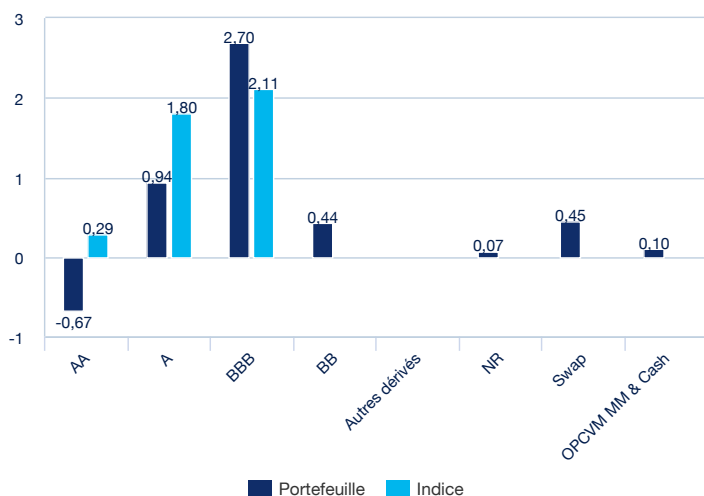
En pourcentage d'actif *



Dérivés inclus

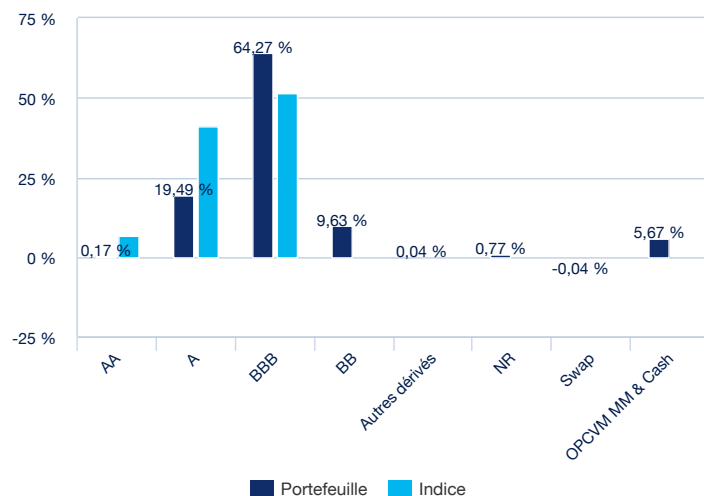
Répartition par notation (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

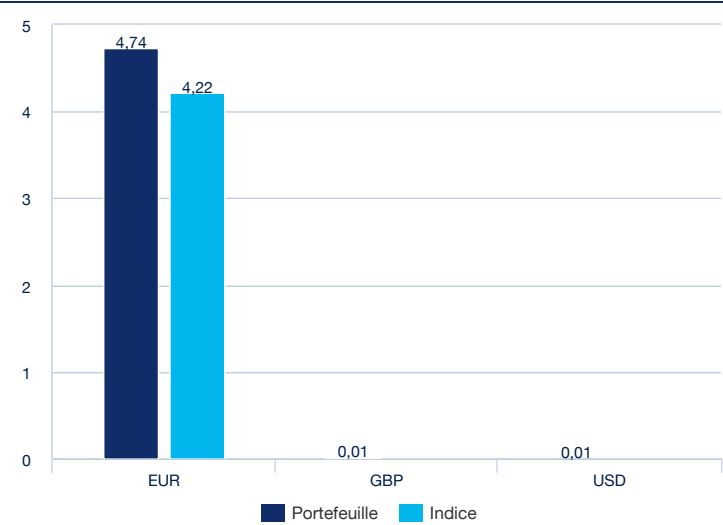
En pourcentage d'actif *



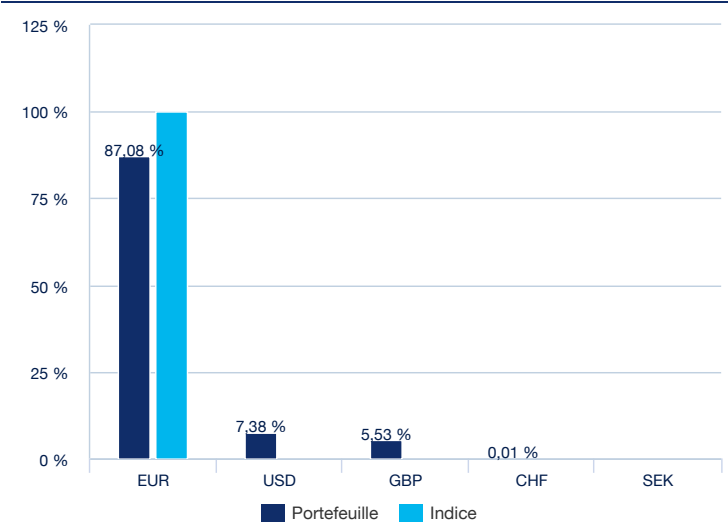
* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

OBLIGATAIRE

Répartition par devise en sensibilité (Source : Amundi)



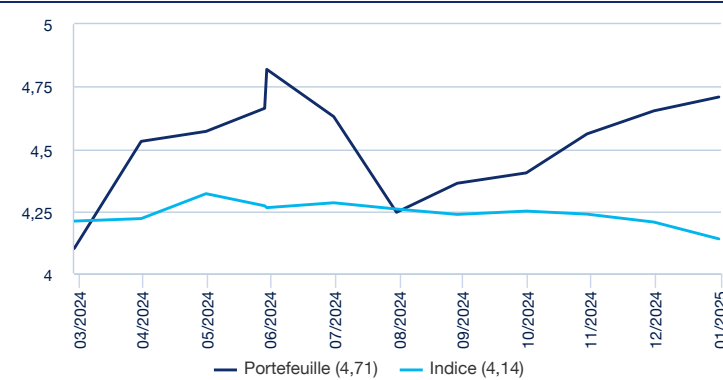
Répartition par devise en pourcentage d'actif (Source : Amundi)



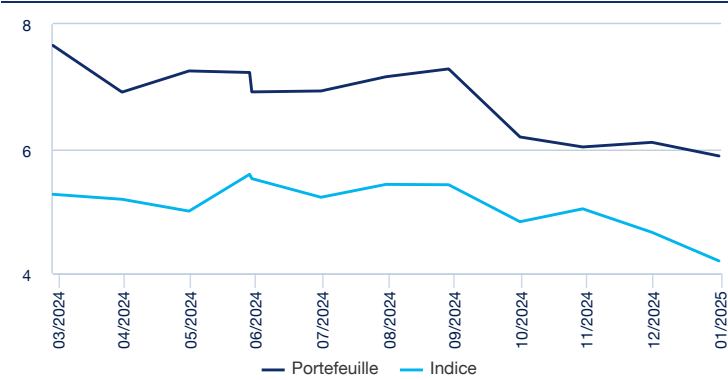
Ecart (P - I)	
Principales surpondérations	-
Banques	11,78%
Banking AT1	8,59%
Immobilier	3,56%
Assurance Sub	1,02%
Principales sous-pondérations	-
Transports	-2,57%
Énergie	-3,42%
Automobile	-3,53%
Chimie	-6,07%
Consommation	-8,90%

Indicateurs de risque historique (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



SPS (% , source : Amundi)



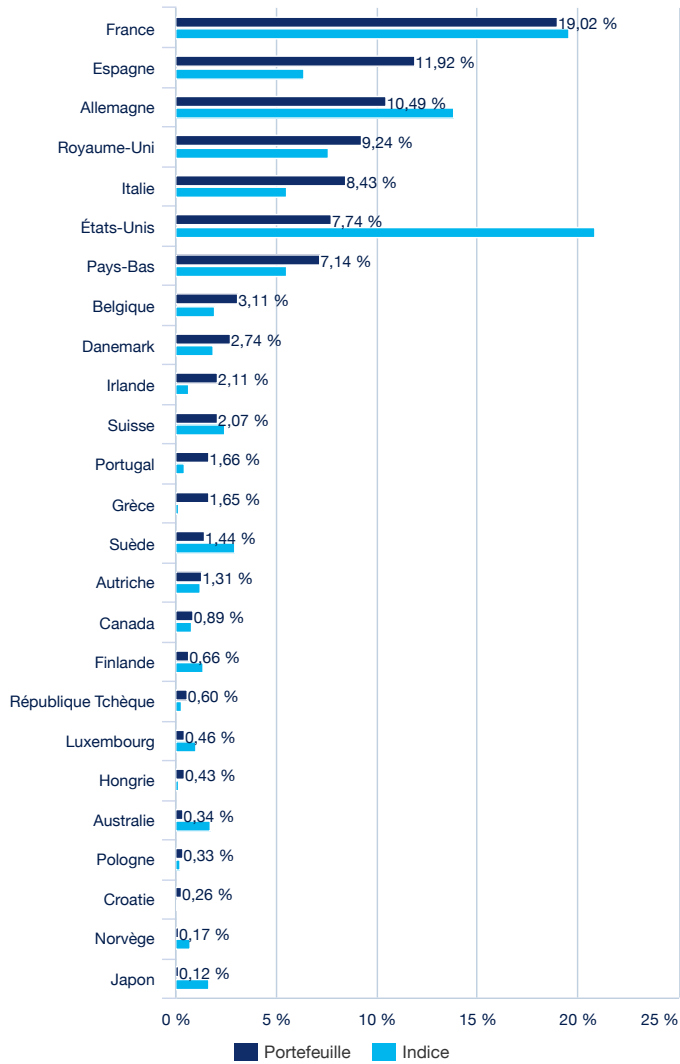
OBLIGATAIRE

Les principaux émetteurs (Source : Amundi)

	Secteur	% d'actif	Sensibilité	SPS Portefeuille
Emetteurs Etats	-	-	-	-
Emetteurs hors Etats	-	-	-	-
CAIXABANK SA	Finance	2,80%	0,11	0,20%
BNP PARIBAS SA	Finance	2,79%	0,13	0,20%
CREDIT AGRICOLE SA	Finance	2,21%	0,10	0,21%
INTESA SANPAOLO SPA	Finance	2,10%	0,10	0,14%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI	Finance	1,96%	0,10	0,21%
HSBC HOLDINGS PLC	Finance	1,91%	0,07	0,09%
ING GROEP NV	Finance	1,89%	0,09	0,11%
KBC GROUP NV	Finance	1,79%	0,07	0,14%
AAREAL BANK AG	Finance	1,76%	0,06	0,20%
BANCO SANTANDER SA	Finance	1,65%	0,06	0,06%
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Finance	1,59%	0,06	0,08%
COMMERZBANK AG	Finance	1,58%	0,06	0,10%
UNICREDIT SPA	Finance	1,56%	0,07	0,13%
STANDARD CHARTERED PLC	Finance	1,42%	0,06	0,14%
BANCO DE SABADELL SA	Finance	1,37%	0,04	0,04%

OBLIGATAIRE

Répartition géographique (Source : Amundi) *



* OPCVM MM & Cash exclus

OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	FCPE de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	22/10/2021
Date de création de la classe	22/10/2021
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	QS0009130145
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour voir Teneur de compte avant voir Teneur de compte
Frais d'entrée (maximum)	2,00%
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,44%
Coûts de transaction	0,00%
Frais de conversion	
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	22/10/2021 : 100.00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)

OBLIGATAIRE ■

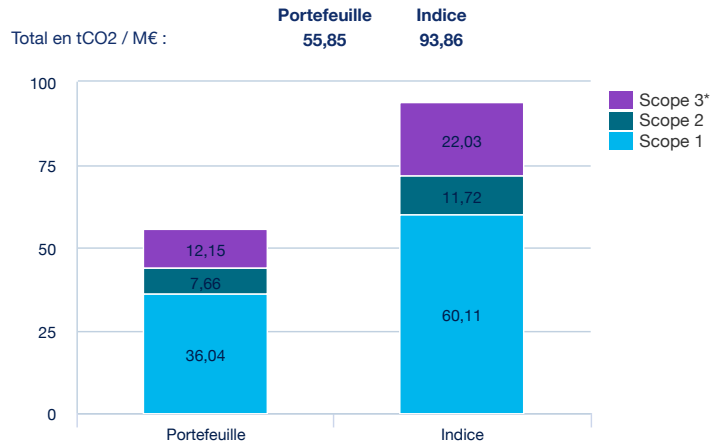
Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « Ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

Empreinte Carbone du Portefeuille

Emissions carbone par million d'euros investis

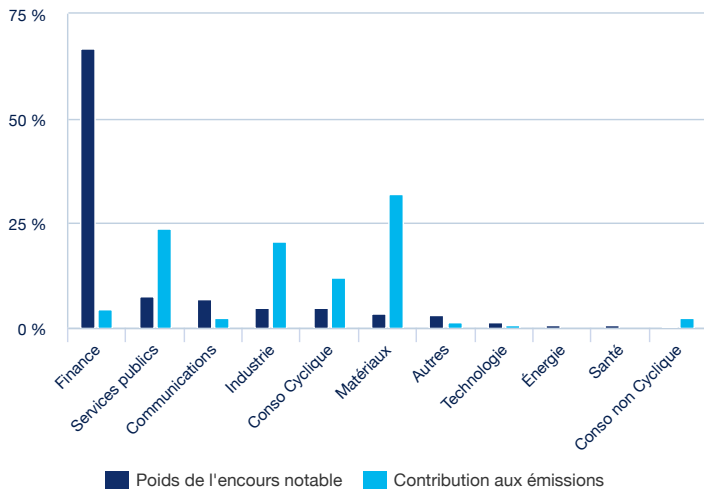


Indice : BLOOMBERG BARCLAYS EURO-AGG CORPORATE Total Return Index in Euro

Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investis. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

* fournisseurs de premier rang uniquement

Contribution sectorielle aux émissions carbone



Ce graphique compare le poids de chaque secteur à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille.

Couverture de l'analyse des émissions carbone ¹

	Portefeuille	Indice
Montant total des encours (euros)	907 279 040	-
Poids de l'encours Noté/Total	97,90%	97,10%
Montant des encours notables (euros)	902 339 275	-
Taux de couverture	98,52%	97,36%

¹ Cette mesure correspond à la part des émetteurs privés pour lesquels nous disposons de données carbone rapportée à l'ensemble des émetteurs privés

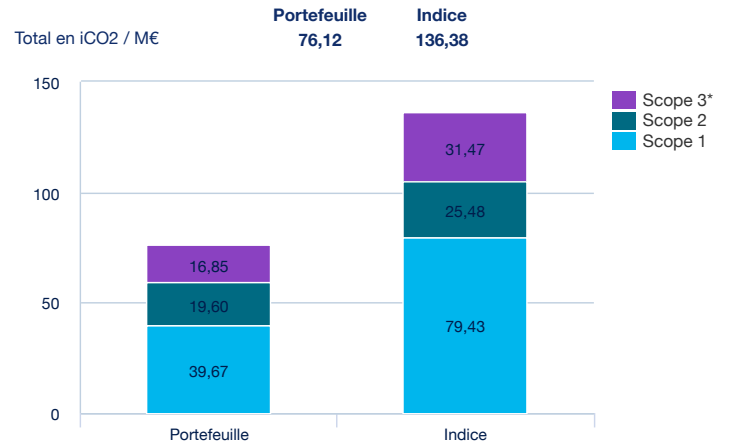
Sources et définitions

Les données sur émissions carbone sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- **Scope 1** : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2** : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- **Scope 3** : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

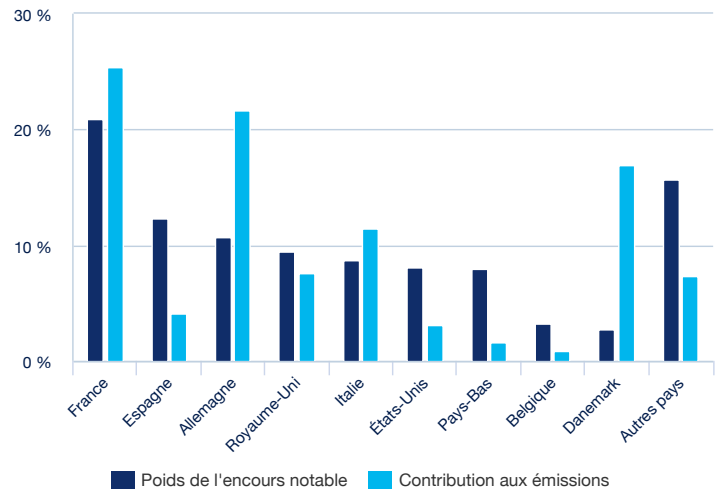
Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires



Indice : BLOOMBERG BARCLAYS EURO-AGG CORPORATE Total Return Index in Euro

Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires). Il est un indicateur de l'intensité carbone de la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille.

Contribution géographique aux émissions carbone



Ce graphique compare le poids de chaque pays à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille.

Indicateurs du portefeuille

	Portefeuille	Indice
Nombre total d'émetteurs	415	863

OBLIGATAIRE ■

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

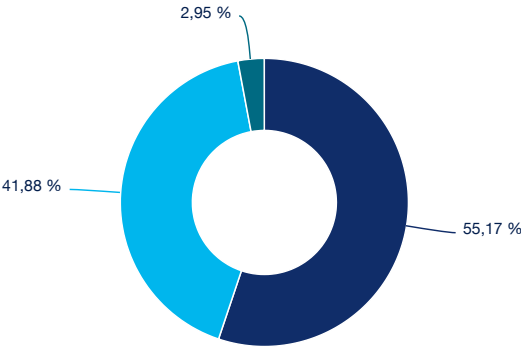
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

OBLIGATAIRE

Part des revenus Green & Brown

	Portefeuille	Indice
Part verte	11,23%	8,17%
Part brune	1,08%	1,63%

Objectif de réduction des émissions de Co2

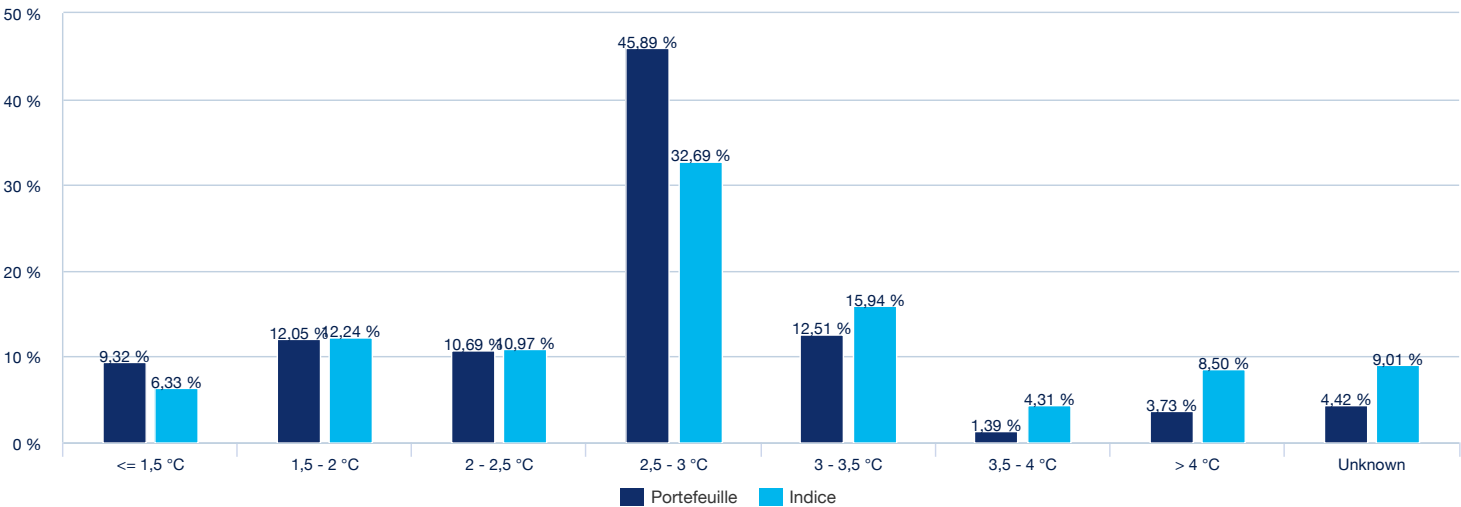


Température en °C (source : Iceberg Data Lab)

Portefeuille	Indice
2,60	2,81

■ Objectif SBT* de réduction de Co2 sans objectif de réduction global
■ Objectif de réduction simple
* Science Based Target

Répartition des températures (source : Iceberg Data Lab)



Sources et définitions

Les données réserves carbone sont fournies par Trucost.

Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research. Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves. Ces données concernent les entreprises détenant ce types de réserves, appartenant aux secteurs des matériaux, énergies et des services aux collectivités.

Objectifs de réduction : Mesure la part d'émetteurs du portefeuille ayant déclaré un objectif de réduction de leur empreinte carbone. Permet de mesurer l'engagement des entreprises. La part des entreprises ayant fait valider leurs objectifs au SBTi* est également mesurer pour prendre en compte la qualité supérieure de ces indicateurs

Température : Mesure l'alignement de la trajectoire d'émissions carbone de l'émetteur avec les scénarios de réchauffement climatiques globales. Prend en compte les émissions passées ainsi que l'ambition de ces objectifs de réduction.

Note de Transition Juste : Allant de A (le meilleur) à G (le pire), la note de transition juste résume la manière dont les entreprises intègrent la dimension sociale de leur transition énergétique vis-à-vis de quatre parties prenantes : les territoires, les clients, les travailleurs et la société.

Part verte : Part des activités contribuant à la lutte contre le changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique dans le chiffre d'affaire de l'entreprise.

Part brune : Part des activités contribuant au dérèglement climatique dans le chiffre d'affaire de l'entreprise.

* Science Based Target

OBLIGATAIRE

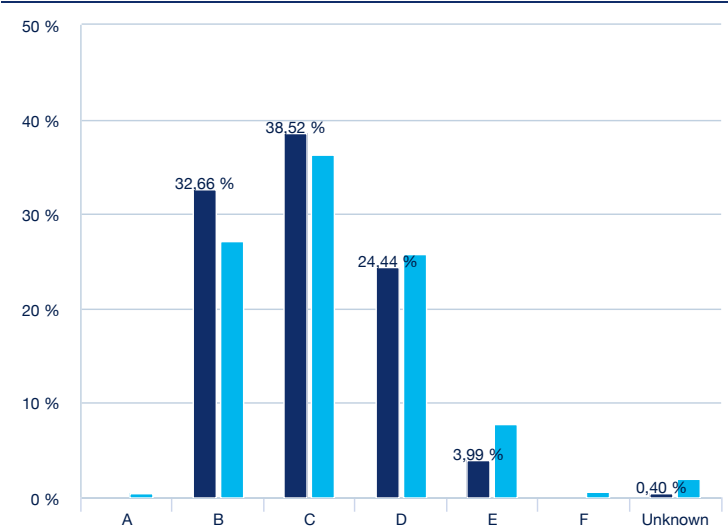
Score Global de Transition Juste

Portefeuille	Indice
0,98	0,84

Note Globale de Transition Juste

Portefeuille	Indice
C+	C+

Répartition par notation de Transition Juste



Sources et définitions

Les données réserves carbone sont fournies par Trucost.

Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research. Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves. Ces données concernent les entreprises détenant ce types de réserves, appartenant aux secteurs des matériaux, énergies et des services aux collectivités.

Objectifs de réduction : Mesure la part d'émetteurs du portefeuille ayant déclaré un objectif de réduction de leur empreinte carbone. Permet de mesurer l'engagement des entreprises. La part des entreprises ayant fait valider leurs objectifs au SBTi* est également mesurer pour prendre en compte la qualité supérieure de ces indicateurs

Température : Mesure l'alignement de la trajectoire d'émissions carbone de l'émetteur avec les scénarios de réchauffement climatiques globales. Prend en compte les émissions passées ainsi que l'ambition de ces objectifs de réduction.

Note de Transition Juste : Allant de A (le meilleur) à G (le pire), la note de transition juste résume la manière dont les entreprises intègrent la dimension sociale de leur transition énergétique vis-à-vis de quatre parties prenantes : les territoires, les clients, les travailleurs et la société.

Part verte : Part des activités contribuant à la lutte contre le changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique dans le chiffre d'affaire de l'entreprise.

Part brune : Part des activités contribuant au dérèglement climatique dans le chiffre d'affaire de l'entreprise.

* Science Based Target

OBLIGATAIRE ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).

« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).

« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

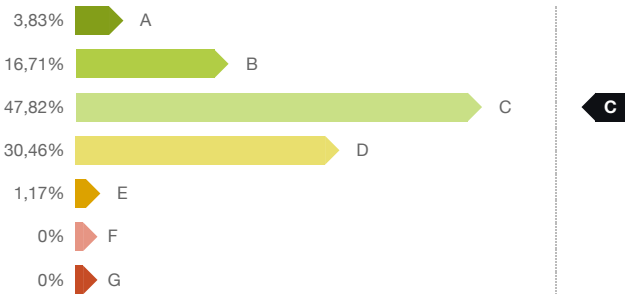
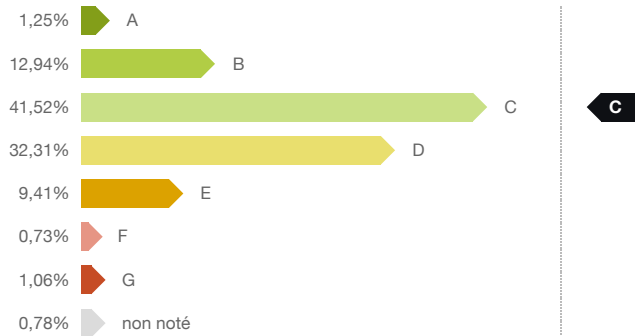
ISR selon Amundi

Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes F et G ¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence / univers d'investissement après exclusion de 20% des émetteurs les moins bien notés
- 3-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille ²

NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille²De l'univers de référence³

Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	D
Gouvernance	C
Note Globale	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	164
% du portefeuille noté ESG ²	100%

¹ En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de E, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

OBLIGATAIRE

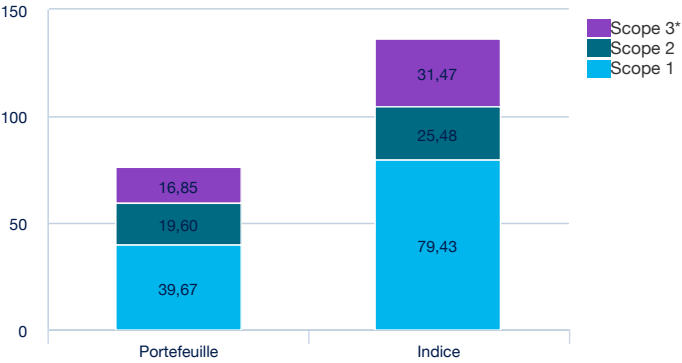
Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO2 / M€ (Portefeuille/Indice) : 76,12 / 136,38



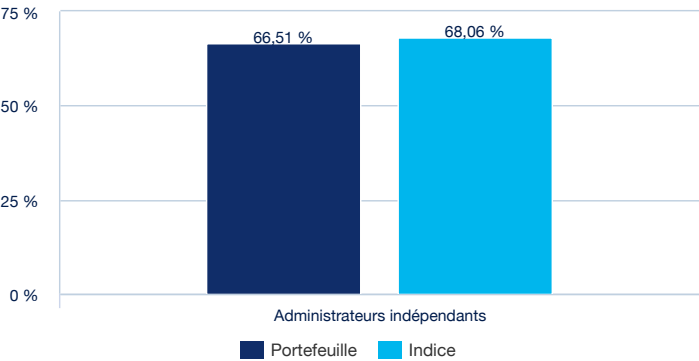
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture 98,52% 97,36%

Gouvernance

Indépendance du Conseil d'Administration



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 96,71% 92,27%

Sources et définitions

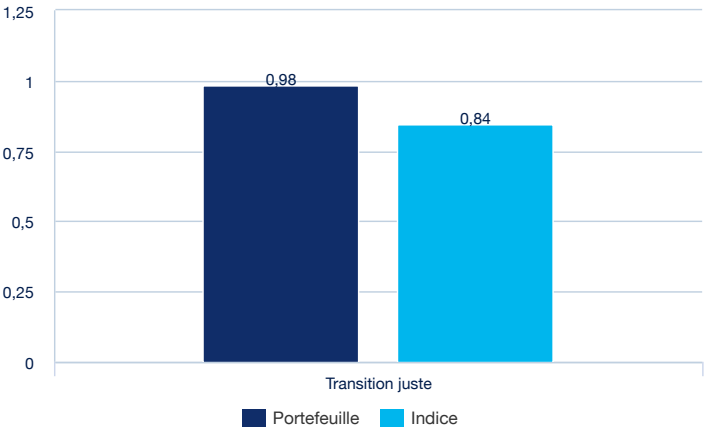
1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

Social

Score Global de Transition Juste

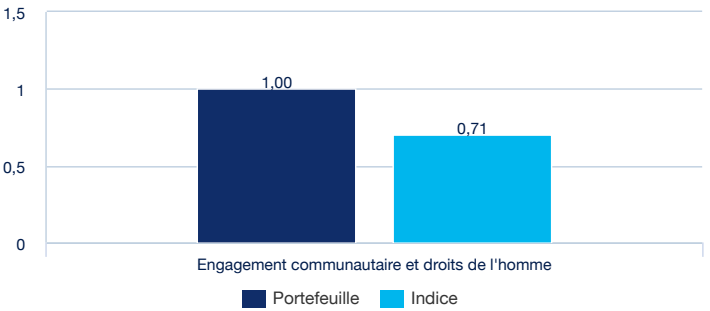


Le score de transition juste intègre les différentes facettes sociales de la transition vers une économie à faible émission de carbone : impact sur les travailleurs, les consommateurs, les communautés locales et la société dans son ensemble. Source : Amundi

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 94,26% 99,74%

Respect des droits humains

Engagement communautaire et droits de l'homme



Cet indicateur a pour objectif de Promouvoir le développement des communautés locales. Participer à des groupes d'initiative de l'industrie en vue de promouvoir les meilleures pratiques en lien avec l'environnement direct de l'entreprise dans les pays développés et émergents. Et assurer le respect des droits humains fondamentaux, notamment le droit à la liberté individuelle (surtout dans les pays où cela n'est pas assuré). Interdire le travail obligatoire et la discrimination. Source : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 97,94% 96,53%

OBLIGATAIRE ■

Avertissement

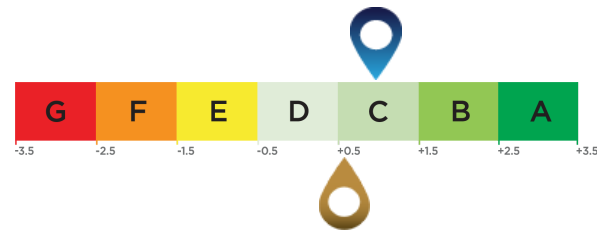
Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

OBLIGATAIRE ■

NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG: BLOOMBERG BARCLAYS EURO-AGG CORPORATE Total Return Index in Euro



Score du portefeuille d'investissement: 0,95

Score de l'univers d'investissement ESG¹: 0,56

Couverture ESG (source : Amundi) *

	Portefeuille	Univers d'investissement ESG
Pourcentage avec une notation ESG Amundi ²	100,00%	99,47%
Pourcentage pouvant bénéficier d'une notation ESG ³	100,00%	99,97%

* Titres notables sur les critères ESG. Le total peut être différent de 100% pour refléter l'exposition réelle du portefeuille (prise en compte du cash).

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille : le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

¹ La référence à l'univers d'investissement est définie par l'indicateur de référence du fonds ou par un indice représentatif de l'univers ESG investissable.

² Pourcentage de titres du portefeuille total ayant une note Amundi ESG (en termes de pondération)

³ Pourcentage de titres du portefeuille total pour lesquels une méthodologie de notation ESG est applicable (en termes de pondération).

⁴ Le document mis à jour est disponible à l'adresse <https://www.amundi.com/int/ESG>.

Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.